

Synthèse des 5 ateliers territoriaux pour le diagnostic du SAGE Vilaine

Vilaine amont est - 30 janvier 2023

Vilaine amont ouest – 1^{er} février 2023

Estuaire / Vilaine aval – 2 février 2023

Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust / Loudéac Communauté Bretagne

Centre – 3 février 2023

Syndicat Chère Don Isac - 6 mars 2023



Préambule

Ce document est une synthèse des 5 ateliers territoriaux pour le diagnostic du SAGE Vilaine. Il a pour but de donner à voir de manière condensée la teneur des résultats produits. Une synthèse en 5 pages de plus de 15 heures d'ateliers à 190 personnes, ne saurait retranscrire la richesse et finesse de toutes les expressions. Nous avons nécessairement simplifié pour rendre digeste en quelques pages la teneur générale des propos. L'ensemble des expressions des ateliers (plus de 1200 expressions d'acteurs) est compilé dans une annexe à part consultable par les acteurs.

Ce document n'est pas le diagnostic du SAGE mais va permettre d'écrire le diagnostic en repartant entre autres des paroles d'acteurs.

Ce document consiste ainsi à restituer, de manière synthétique et fidèle, les échanges et les avis exprimés lors de ces réunions territoriales, sans faire ici l'objet d'analyse critique.

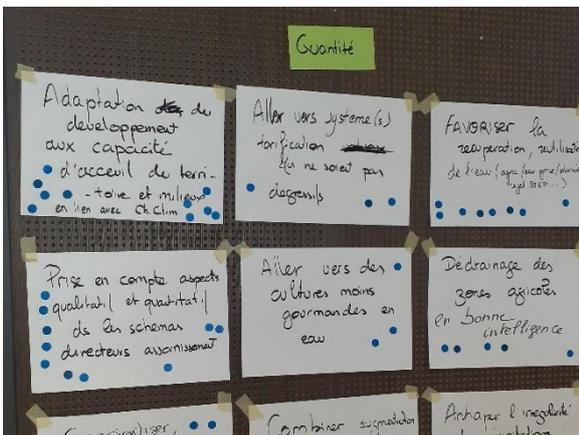
Objectifs et déroulé des ateliers

Les participants des ateliers étaient des élus, services techniques des collectivités, usagers économiques et associatifs, services de l'état, associations environnementales.

Les ateliers avaient pour but de faire ressortir les points forts et faibles de la gestion de l'eau en partant de 4 thématiques (milieu, inondations et submersion, qualité de l'eau, aspects quantitatifs).

Ensuite les participants étaient invités à élaborer des enjeux par rapport aux points relevés. Ces enjeux ont ensuite été hiérarchisés par les participants pour faire ressortir ceux à prendre en compte prioritairement dans la révision du SAGE.

Dans un premier temps, la CLE va pouvoir s'appuyer sur les apports des ateliers pour écrire le diagnostic du SAGE.



L'analyse des territoires qui ressort des ateliers

Thématique « milieux »

Les **milieux dans leur ensemble** présentent une grande richesse et un intérêt indéniable pour les acteurs. Mais ils notent également un état de dégradation important des fonctionnalités de ces milieux, malgré une amélioration récente et une meilleure résilience face aux pressions.

Parmi tous les milieux, le **bocage** ressort comme un élément déterminant pour son rôle sur la gestion de l'eau et la structuration du paysage. Mais ce bocage est fortement impacté par la disparition de l'élevage à l'herbe au profit des grandes cultures. Cette mutation ainsi que les pratiques qui ont conduit à la dégradation de la trame nuisent grandement au rôle positif que le bocage peut avoir sur la gestion de l'eau. Il existe néanmoins une vraie tendance à la prise en compte de ce bocage.

Les **sols** sont dégradés, mis à mal par des pratiques impactantes et font peu l'objet d'attention. Cet état de dégradation conduit à des impacts pluridimensionnels sur la gestion de l'eau (qualité, inondation, lessivage, turbidité).

Les **zones humides** sont un élément commun à tous les territoires et les acteurs notent un état de dégradation important ainsi qu'une absence de prise en compte et reconnaissance. Les pratiques agricoles, l'aménagement et l'urbanisme ont fortement dégradé la surface et les fonctionnalités de ces zones humides, qui rendent des services importants pour la gestion de l'eau. La remise en état de ces zones est trop peu effective et la prise de conscience de leur importance trop faible. Sur les **cours d'eau et milieux aquatiques**, les acteurs notent les travaux qui sont engagés pour les renaturer, mais un grand nombre de cours d'eau et milieux aquatiques sont en mauvais état par la faute de mauvaises pratiques anciennes voire toujours d'actualité. Cet état entraîne des conséquences sur la qualité, le risque inondation... Ces cours d'eau sont de plus entravés par la présence de nombreux ouvrages qui nuisent à la **continuité écologique**. La présence de nombreux **plans d'eau** a un impact sur la ressource et la qualité du milieu.

Le **changement climatique** risque d'avoir de nombreux impacts sur les milieux (augmentation des assècs, réchauffement de l'eau, perte de qualité, irrégularité des débits...).

L'urbanisation et l'aménagement ont un impact important bien que de nouvelles normes viennent limiter ces impacts. L'urbanisation et l'aménagement en augmentant l'artificialisation entraînent une augmentation des risques et limitent l'infiltration. Même dans une logique « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC), la compensation n'est jamais totalement atteinte. Bien que les nouvelles normes et réglementations poussent à une meilleure prise en compte dans les nouvelles opérations, la question se pose pour la reprise des anciennes opérations.

Cas particulier de l'estuaire ?

Ces thématiques sols et bocages sont moins notées par les acteurs sur la partie estuaire/aval.

Vilaine amont ouest et Vilaine amont est un cas à part sur la sensibilisation et l'information ?

Ces 2 territoires font état d'un besoin important sur le sujet afin que citoyens et élus soient pleinement conscients de l'importance des milieux dans la gestion de l'eau et qu'ils agissent en conséquence.

De nombreuses sources de **pollutions** existent et viennent impacter les milieux et cours d'eau (pesticides, rejets de STEP, traitement de surface des bateaux, épandages, méthanisation, rejet médicamenteux...)

Sur la **gouvernance**, les acteurs notent l'importance de la volonté politique et la présence des structures de l'eau qui œuvrent sur l'ensemble du territoire. Les **moyens d'actions** (financiers, volonté politique, acceptation par les riverains, ...) sont néanmoins un facteur important pour faire évoluer les pratiques et mettre en œuvre les travaux nécessaires.

Thématique « aspects quantitatifs »

Les territoires peuvent s'appuyer sur des **ressources** tant en amont et en aval. Les prélèvements se font plutôt dans les eaux de surface mais avec la mise à contribution de nappes souterraines. Ces ressources sont assurées par une pluviométrie régulière à défaut d'être importante. Les **zones humides et cours d'eau** jouent un rôle important dans la gestion quantitative. Leur dégradation et le mauvais entretien diminuent la résilience des milieux et des usages dans les situations d'étiage. Il existe une incertitude sur l'avenir avec le **changement climatique** qui peut impacter la qualité de milieux de plusieurs manières : assecs, qualité des eaux, réchauffement de l'eau, etc. L'alimentation superficielle pourrait donc être impactée dans le futur.

Les territoires disposent d'une bonne interconnexion pour sécuriser **l'approvisionnement**. Ils sont cependant dépendants des eaux superficielles et la plupart des ressources sont exploitées, ce qui laisse peu de marge.

Le **bocage et les zones humides** jouent un rôle important dans l'infiltration et la limitation du ruissellement. En ralentissant les chemins d'eau, le territoire conserve l'eau disponible. Si de nombreuses actions sont en cours pour limiter leur disparition, les actions du passé et la dynamique de disparition est toujours importante et pèse donc sur la conservation de l'eau. **L'agriculture** a un rôle à jouer important dans ce mécanisme de disparition des bocages et zones humides. La diminution de l'élevage à l'herbe qui maintient les prairies au profit des grandes cultures contribuent fortement à la dynamique de disparition. De surcroît, le risque climatique va nécessiter des adaptations culturelles pour diminuer la dépendance à l'eau.

Le bassin possède une **démographie** importante qui va impacter la demande en eau potable. A consommation moyenne constante, les ressources ne suffiront pas à satisfaire les besoins d'autant plus dans un contexte de changement climatique qui risque d'impacter le niveau de ressources. La démographie entraîne une **urbanisation** qui réduit la capacité d'infiltration et en augmente le ruissellement. La dynamique réglementaire participe à une plus grande prise en compte de la gestion de l'eau pluviale dans l'urbanisation. Cependant si pour les nouvelles opérations il est plus aisé de prendre en compte cette dimension, la question se pose pour la mise à niveau des opérations antérieures. La **gestion des rejets d'assainissement** risque également de poser question dans le futur. Avec l'augmentation des périodes d'assecs, le milieu va perdre une partie de sa capacité de dilution. Il deviendra plus difficile de rejeter les eaux traitées dans le milieu, ce qui pourrait à son tour générer un problème quantitatif (à certaines périodes ces rejets constituent l'essentiel du débit des milieux récepteurs).

Le territoire manque **d'infrastructures de stockage multi usages** de l'eau pour passer la période estivale. Le territoire pourrait avoir besoin de bassins écrêteurs de crues voire un couplage des 2 infrastructures. Cependant ces infrastructures sont parfois controversées et sont vectrices d'évaporation. En parallèle du stockage, il existe un potentiel d'économies par la **réutilisation de l'eau traitée ou usée**. Cependant il y a des difficultés techniques, réglementaires et financières.

Si les instances de **gouvernance** sont plutôt efficaces (malgré un manque d'implication de certains acteurs), il y a des problématiques autour d'un **meilleur partage** de la ressource entre usages parfois en croissance : hiérarchie à l'intérieur des usages (ex. de l'AEP vis-à-vis des loisirs), économies pour tous les usages, prise de conscience sur la sobriété, régulation entre les usages... On note cependant une prise de conscience sur l'enjeu eau et une dynamique positive sur la prise en compte des changements.

Cas particulier de l'estuaire ?

Les acteurs font état sur la partie estuaire/aval d'un risque qualitatif qui ferait peser un risque sur l'AEP.

Cas particulier de l'estuaire ?

Les acteurs font moins état sur la partie estuaire/aval de besoin de stockage, sans doute du fait du barrage d'Arzal.

Thématique « aspects qualitatifs »

Si la tendance est à une amélioration de la qualité de l'eau notamment sur le volet nitrates, **la qualité des masses d'eau** est dégradée sur de nombreux paramètres : pesticides et métabolites, nitrates, eutrophisation, turbidité, résidus médicamenteux, phosphore, macro-déchets et micro plastiques, bactéries...

La qualité pourrait également subir l'impact du **changement climatique** par l'augmentation du réchauffement de l'eau, l'intensification des étiages et des assecs qui vont faire perdre une partie de la capacité de dilution par le milieu.

Les **milieux humides** ou ayant un rôle tampon sont présents sur l'ensemble du territoire, ils ont un rôle important dans la qualité de l'eau. Mais ils sont également assez dégradés en amont du bassin sur les secteurs de tête de bassin versant, tandis que l'exutoire que représente l'estuaire est le réceptacle de toutes les pressions exercées en amont avec également un envasement de l'estuaire.

La tendance est à un renforcement des dispositifs réglementaires pour la prise en compte des milieux et de la biodiversité dans les documents de planification. Cependant il persiste un fort impact de **l'urbanisme** sur les milieux. L'artificialisation croissante imperméabilise de plus en plus de terres avec un effet sur la qualité des eaux. Les **activités des particuliers** affectent également la qualité des eaux (produits de jardinage, produits sur les bateaux, lavage de voiture,...), même si un encadrement et une sensibilisation se font jour comme sur l'interdiction des produits phytosanitaires pour les particuliers.

Cas particulier Oust et Vilaine Amont Est ?

Sur ces territoires, les acteurs font moins état de la problématique qualité de l'AEP et de la gestion patrimoniale à la différence des autres territoires du bassin.

Sur le **petit cycle de l'eau**, il semble que les territoires font face à la difficulté d'envisager des coûts de traitement plus importants dans le futur face à de nouveaux polluants, à la difficulté de mettre en conformité l'assainissement non collectif dans le temps, des difficultés autour de la gestion des rejets dans le milieu au regard de la perte de la capacité de dilution. Si la réutilisation venait à être utilisée comme solution quantitative cela pourrait également se traduire par des difficultés qualitatives.

L'agriculture est engagée dans une logique d'adaptation des pratiques favorables à la préservation des milieux et de la qualité de l'eau. L'élevage à l'herbe est positif pour la qualité de l'eau par l'apport limité d'intrants et le maintien du bocage. Inversement, la dynamique de disparition de ce modèle au profit des grandes cultures tend à nuire à la qualité de l'eau en faisant disparaître ces milieux. Malgré les efforts et les changements de pratiques, il reste de nombreux impacts de l'agriculture sur la qualité de l'eau (nitrates, pesticides, non conservation des sols...).

L'impact combiné de l'agriculture et de l'urbanisation entraîne un **ruissellement et une érosion** importante qui agit sur la qualité de l'eau : turbidité, excédents de nutriments, pesticides....

Les acteurs soulignent la **mobilisation du territoire** sur le sujet de la qualité, l'existence d'actions et de réflexions de bassin. Mais le sujet des **moyens** pour mettre en œuvre les actions nécessaires revient comme un frein important à des avancées plus significatives. La multiplicité des regards et des acteurs exige un travail de concertation important et une cohérence des actions qui n'est pas toujours présente.

Il existe de la **connaissance** sur la qualité de l'eau. Mais il y a un besoin de faire suivre cette **information** vers les usagers qui sont demandeurs et ont besoin d'être **sensibilisés** sur les bonnes pratiques et leurs impacts.

Thématique « inondations et submersion »

L'ensemble du territoire fait face à une **démographie** importante qui amène une pression foncière et des effets de concentration de population qui multiplient les risques. Les dispositifs réglementaires poussent à une prise en compte de **l'imperméabilisation et artificialisation** dans l'urbanisme. Mais si les opérations nouvelles vont prendre en compte ces aspects, les opérations antérieures jouent toujours pour beaucoup et sont difficilement rectifiables. La gestion de l'eau pluviale est un souci avec un ruissellement et des effets d'accélération des flux.

La **trame paysagère** qui a un impact sur le niveau de risques est détériorée à la fois par l'urbanisation et par les pratiques agricoles qui tendent vers une disparition du bocage, des prairies et zones humides. La profession agricole s'est engagée dans des changements de pratiques mais la tendance de fond est encore marquée. Ces pratiques augmentent l'érosion et le ruissellement qui accroissent le risque inondation.

Une prise de conscience et un travail important ont été conduits par endroits pour restaurer les **cours d'eau** spécialement en amont du bassin afin notamment de limiter les risques.

Le territoire fait face à une double contrainte de gestion de **période d'assecs et de gestion d'épisodes d'inondations**. Ce phénomène va sans doute empirer avec les effets du **changement climatique** qui vont entraîner l'augmentation des étiages sévères et des épisodes de crues. Cette double contrainte pourrait être gérée, en partie, par des ouvrages de rétention / stockage, mais qui peuvent être clivants et amener d'autres effets négatifs.

Quelques soient les ouvrages et travaux, la **mise en œuvre** nécessite de composer avec une complexité technique, des coûts importants, des risques de contentieux, et des débats tendus entre les différentes catégories d'acteurs.

Il y a un travail important des **structures du territoire autour des risques** notamment par des travaux. Cependant on peut noter qu'il y a peu de demande des collectivités pour activer les financements sur l'hydraulique douce proposés par l'AELB.

Il y a une **sensibilité** des décideurs et de la population sur le sujet des risques, d'autant plus dans le contexte de changement climatique. Cependant la culture est plutôt une **culture de résistance que d'adaptation** à un état de fait.

Il y a des **systèmes de prévention et alerte** qui fonctionnent même si la question se pose de connaître le niveau de connaissance des risques dans les centres bourgs. Certains secteurs sont également dépourvus de PPRI ou de plans de sauvegarde malgré les enjeux.

Enfin un certain nombre **d'autres risques** pourraient avoir des impacts sur la gestion de l'eau (risque sismique, risque incendie, risque terroriste d'attaque sur l'AEP) et serait donc à prendre en compte.

Cas particulier de la Vilaine aval sur le trait de côte

La Vilaine aval avec sa façade maritime est exposée au **recul du trait de côte**, et à son impact sur les activités, équipements et habitations à plus ou moins long terme. Il y a des incertitudes sur la gestion de l'impact financier, sur les responsabilités à terme, sur le besoin de foncier pour la relocalisation. Il y a également une incertitude sur la stratégie entre acceptation et adaptation à ce recul. Doit-on préserver des ouvrages de protection ou accepter le recul ?

Une distinction axe Vilaine ?

L'axe Vilaine serait plus marqué par des crues rapides qui obligent à des mesures différenciées pour les systèmes d'alerte.

Les enjeux à prendre en compte pour le SAGE qui ressortent des ateliers

Il ressort des ateliers différents enjeux qui peuvent être synthétisés par les grandes entrées déclinées ci-dessous. Nous avons regroupé les enjeux au sein d'une thématique sous un titre qui évoque l'intention qui ressort des 5 ateliers tenus. Le lecteur se reportera à l'annexe pour avoir une vue plus fine des enjeux.

Milieux

- Changer les pratiques impactant les milieux (agriculture, aménagement, urbanisme)
- Préserver et restaurer les milieux
- Rendre opérationnelles les actions de préservation et de restauration

Aspects quantitatifs

- Ralentir les écoulements par de l'hydraulique douce et de la renaturation pour permettre l'infiltration
- Favoriser les économies d'eau sur tous les usages
- Adapter la consommation aux ressources disponibles dans le temps face au changement climatique et à l'attractivité croissante du territoire
- Avoir une gestion vertueuse du petit cycle de l'eau
- Renforcer la sensibilisation de tous les publics à l'eau
- Avoir une gouvernance plus lisible

Aspects qualitatifs

- Accompagner l'agriculture dans les changements de pratiques
- Restaurer et préserver les milieux épurateurs
- Renforcer les moyens réglementaires et de contrôle
- Réduire les pressions sur la qualité
- Anticiper les effets du changement climatique sur la qualité
- Renforcer la sensibilisation, la connaissance et l'information
- Avoir une gouvernance plus lisible

Inondations et submersion

- Développer un urbanisme prenant en compte les écoulements et l'infiltration
- Articuler la double contrainte d'une gestion des épisodes d'assecs et d'inondation
- Développer l'hydraulique douce pour réduire la vitesse des flux
- Définir les responsabilités notamment dans le futur vis à vis du changement climatique
- Réduire la vulnérabilité des territoires
- Favoriser les solidarités entre territoire
- Renforcer la sensibilisation
- Prendre en compte des risques connexes divers (sismicité par ex)